

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Réglementation du commerce

SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

1. Ce document a été soumis par la Suisse, à la présidence du groupe de travail du Comité permanent sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information, en consultation avec le Secrétariat.*
2. À sa 19^e session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté les décisions 19.150 à 19.152, *Systèmes électroniques et technologies de l'information* :

À l'adresse des Parties

19.150 Les Parties sont invitées à :

- a) *utiliser le Cadre de mise en œuvre eCITES, la dernière édition des Outils pour la délivrance informatisée des permis CITES, les Lignes directrices et les spécifications sur le système d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX) pour les permis et certificats CITES, et les Orientations sur les signatures électroniques CITES pour planifier et appliquer les systèmes électroniques CITES ;*
- b) *envisager la mise en œuvre des systèmes électroniques CITES de manière à répondre aux exigences de la Convention, y compris celles prévues dans la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP19), Permis et certificats, pour augmenter la transparence et l'efficacité de la délivrance des permis et des procédures de contrôle, prévenir l'utilisation frauduleuse des permis et fournir des données de qualité pour la création des rapports et une meilleure évaluation de la viabilité à long terme ;*
- c) *œuvrer avec les douanes, les organisations nationales chargées de la protection des végétaux (ONPV) et les autres agences concernées pour s'assurer que le commerce des spécimens inscrits à la CITES est conforme aux exigences de la Convention et, le cas échéant, qu'il soit en accord ou intégré aux autres systèmes et procédures nationaux pertinents en matière de commerce transfrontalier ;*
- d) *partager leur expérience, leurs difficultés et leur savoir-faire avec les autres Parties en matière de développement et de mise en œuvre des systèmes de gestion informatisée des permis CITES ainsi que d'utilisation de l'équivalent électronique des permis et certificats sur papier, et fournir au Secrétariat des éléments pour améliorer en permanence les documents de référence eCITES ;*
- e) *prendre note du fait que le système eCITES BaseSolution, un système facultatif de gestion automatisée des permis, est maintenant disponible et prêt à être mis en œuvre par les Parties ;*

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- f) *faire appel aux pays et organismes donateurs pour leur demander une aide financière en vue de mettre en œuvre les systèmes de gestion informatisée des permis CITES dans les pays en développement ; et*
- g) *soumettre au Secrétariat des renseignements sur l'utilisation des codes SH dans le cadre des procédures de contrôle fondées sur la gestion du risque.*

À l'adresse du Comité permanent, en consultation avec le Secrétariat

19.151 *Le Comité permanent, en consultation avec le Secrétariat, s'acquitte des tâches suivantes :*

- a) *œuvrer avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le Centre du commerce international (ITC), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'autres partenaires concernés, afin de poursuivre l'échange d'informations ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs qui faciliteraient l'accès des Parties à des systèmes de délivrance informatisée des permis qui soient conformes aux dispositions de la CITES et, le cas échéant, en accord avec les normes et principes du commerce international ;*
- b) *œuvrer avec les partenaires concernés à l'élaboration de normes et de solutions relatives au système d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX) pour échanger des données sur les permis et certificats CITES et améliorer la validation des données de ces permis par les organes de gestion CITES et les agents des douanes ;*
- c) *reconnaissant qu'il est important d'exiger l'approbation des permis et des certificats au point d'exportation, explorer les alternatives possibles à une approbation physique ;*
- d) *suivre les travaux des Parties liés à l'élaboration de systèmes de traçabilité des spécimens d'espèces inscrites à la CITES pour faciliter leur harmonisation avec les permis et certificats CITES et en rendre compte ;*
- e) *étudier l'utilisation des codes SH dans la mise en œuvre des procédures de contrôle fondées sur la gestion du risque dans différents pays ;*
- f) *contribuer au développement de la capacité des organes de gestion, en particulier ceux qui en ont le plus besoin, à recueillir, protéger, conserver et transmettre par voie électronique les données à l'aide de systèmes compatibles avec ceux du Secrétariat et d'autres organes de gestion ;*
- g) *envisager des moyens par lesquels les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES peuvent simplifier les procédures pour les mouvements non commerciaux d'instruments de musique; et*
- h) *transmettre des rapports sur les activités entreprises en vertu de la présente décision, paragraphes a) à g) et formuler des recommandations à la Conférence des Parties lors de sa 20e session.*

À l'adresse du Secrétariat

19.152 *Le Secrétariat, sous réserve d'un financement extérieur disponible :*

- a) *entreprend une étude sur les informations utilisées par les différentes Parties dans le cadre d'une approche fondée sur la gestion des risques pour les contrôles CITES appliqués au commerce ;*
- b) *recueille des informations auprès des Parties sur les difficultés rencontrées en matière d'application des lois nationales sur la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du système d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX) pour les permis et certificats CITES ;*

- c) appuie les travaux du Comité permanent réalisés en vertu de la décision 19.151 en organisant des ateliers et des consultations ainsi qu'en préparant des études et des documents d'orientation sur les sujets pertinents identifiés par le Comité permanent ; et
- d) assure des services de renforcement des capacités et de conseils pour aider les Parties désireuses de mettre en place des solutions informatisées pour gérer et contrôler leurs permis et certificats CITES, et aide les Parties à mettre en place des systèmes de délivrance informatisée des permis ainsi que des échanges d'informations.

Activités entreprises par le Secrétariat

Coopération internationale

3. Conformément à la décision 19.151, paragraphe a), le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) ainsi qu'avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Le Secrétariat a participé au projet du CEFACT-ONU sur la numérisation des documents de transport pour les pays de transit et participe régulièrement aux forums et aux séances plénières du CEFACT-ONU, ainsi qu'à l'équipe spéciale CEE-ONU-CESAP travaillant sur le système d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX), présidée par le président du groupe de travail. Le Secrétariat entretient une communication régulière avec les experts du CEFACT-ONU pour discuter de questions techniques liées aux systèmes de délivrance informatisée des permis CITES.
4. Le Secrétariat a également renforcé sa coopération avec le programme SYDONIA de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Grâce aux contributions financières des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse, le programme CNUCED-SYDONIA a continué à assurer la maintenance et la mise au point du système [eCITES BaseSolution](#), une solution prête à l'emploi pour les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. À ce jour, le programme CNUCED-SYDONIA a mis en œuvre sa solution eCITES au Mozambique et au Sri Lanka et a mené des études de faisabilité aux Bahamas, au Cambodge et au Vanuatu pour les systèmes de permis eCITES. La Secrétaire générale de la CITES a été invitée à rejoindre le conseil consultatif de la CNUCED-SYDONIA et en est désormais membre.

Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable

5. Conformément à la décision 19.151, paragraphe a), et à la décision 19.152, paragraphe c), le Secrétariat a commencé à participer à l'enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. Il s'agit d'une enquête biennale menée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les autres commissions régionales des Nations Unies et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en coopération avec d'autres institutions. À la demande du Secrétariat, une nouvelle question a été ajoutée à l'enquête 2023, à titre d'essai, sur les demandes, la délivrance et l'échange de permis CITES par voie électronique, afin que les progrès réalisés au niveau mondial dans la mise en œuvre des systèmes de délivrance informatisée des permis puissent être évalués. Les [résultats de l'enquête](#) révèlent une mise en œuvre partielle du système eCITES par 31 Parties, 12 Parties se trouvant en phase de planification sur les 163 répondants à l'enquête. Bien que toutes les Parties à la CITES n'aient pas participé à l'enquête, cela démontre que la mise en œuvre globale d'eCITES reste relativement faible.

Outils pour la délivrance informatisée des permis CITES

6. Conformément à la décision 19.151, paragraphe f), et à la décision 19.152, paragraphe c), le Secrétariat a publié la version 3.0 des *Outils pour la délivrance informatisée des permis CITES* en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#). Ces outils se composent de deux sections : un point de vue du commerce, destiné aux décideurs politiques, et un point de vue du développeur, destiné aux programmeurs. L'annexe de ces outils (spécifications techniques) est également disponible en anglais en version HTML. Il est également possible de télécharger le schéma à partir du site Web de la CITES.

Lignes directrices et spécifications concernant le système d'échange d'informations sur les permis électroniques

7. Conformément à la décision 19.151, paragraphe b), le Secrétariat a traduit en [français](#) et en [espagnol](#) les lignes directrices et les spécifications concernant le système d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX) pour les permis et certificats CITES. Le Secrétariat prévoit de réviser les lignes

directrices et les spécifications d'EPIX sur la base des dernières spécifications techniques détaillées dans la version 3.0 des *Outils pour la délivrance informatisée des permis CITES*, sous réserve de fonds disponibles.

Étude sur les codes-barres bidimensionnels (2D)

8. Conformément à la décision 19.151, paragraphe c), et à la décision 19.152, paragraphe c), le Secrétariat a commandé une étude sur l'utilisation des codes-barres bidimensionnels (2D) sur les permis et certificats CITES. L'objectif principal de cette étude est de recueillir des informations sur les pratiques actuelles en termes d'utilisation des codes-barres 2D sur les permis CITES, d'analyser et de préparer les éléments d'un projet de lignes directrices relatives à l'utilisation des codes 2D sur les permis électroniques CITES. Les conclusions et les recommandations de l'étude devraient étayer les discussions du groupe de travail visant à identifier les alternatives possibles à une approbation physique. L'étude offre des solutions alternatives en fonction de diverses exigences commerciales, comme la sécurité, la connectivité, l'interopérabilité, la simplicité, l'automatisation, l'identification et les normes. Le rapport d'étude est en train d'être finalisé. Le groupe de travail sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information examinera ce rapport d'étude et pourra faire des recommandations au Comité permanent lors de sa prochaine session.

Activités de renforcement des capacités

9. Conformément à la décision 19.152, paragraphes c) et d), le Secrétariat a organisé un [atelier CITES-CESAP régional sur les systèmes de permis électroniques CITES en Asie](#), destiné aux Parties CITES d'Asie. De format hybride, il s'est tenu les 17 et 18 juillet 2023. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a accueilli l'atelier au Centre de conférences des Nations Unies de Bangkok, en Thaïlande. Un total de 28 participants ont représenté les treize Parties CITES suivantes : Arménie, Bangladesh (en ligne), Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Maldives, Oman, Philippines, RAS de Hong Kong (Chine), République de Corée, Singapour et Thaïlande. Un certain nombre d'organisations internationales et d'experts ont également participé à l'atelier en personne. L'atelier a notamment abordé les thèmes suivants : la version 3.0 des *Outils pour la délivrance informatisée des permis CITES* ; la gestion des risques et le contrôle aux frontières ; l'interface de programmation Species+ de la CITES ; les codes-barres 2D sur les permis CITES ; les alternatives à l'approbation physique ; EPIX ; l'intégration aux systèmes nationaux de « guichet unique » ; l'alignement sur les codes SH ; la mise en œuvre du projet eCITES ; et le système eCITES BaseSolution de la CNUCED-SYNODIA. Les représentants de toutes les Parties participant à l'atelier ont présenté leurs systèmes de délivrance informatisée des permis ou leurs projets de mise en place de tels systèmes.
10. Dans le cadre de l'accord conclu entre le Secrétariat et la CNUCED-SYNODIA, cette dernière a réalisé une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un système de délivrance informatisée des permis au Vanuatu et a présenté ses conclusions lors d'une [consultation nationale des parties prenantes](#) les 29 et 30 septembre 2022, à Port-Vila, au Vanuatu. Le Secrétariat a également organisé un [atelier régional sur les systèmes de permis électroniques CITES](#) le 3 octobre 2022, de concert avec la CNUCED-SYNODIA et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP).
11. Lors de la CoP19, le Secrétariat a organisé une manifestation parallèle intitulée [Implementation of e-permits : lessons learned and advancing towards an integrated digital solution for eCITES](#) (Mise en œuvre des permis électroniques : enseignements tirés et progrès accomplis vers une solution numérique intégrée pour eCITES), au cours de laquelle les Parties ont présenté leurs systèmes de délivrance informatisée des permis, notamment les avantages procurés et les difficultés rencontrées.
12. Enfin, le Secrétariat a organisé plusieurs réunions en ligne avec des organes de gestion afin de leur apporter des conseils techniques sur leurs systèmes de délivrance informatisée des permis et continue à communiquer avec les Parties, au fur et à mesure des besoins.

Groupe de travail sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information

13. Lors de sa 76^e session (SC76, Panama, novembre 2022), le Comité permanent a créé le groupe de travail intersessions sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information, présidé par la Suisse. Comme cela a été convenu lors de cette 76^e session, les membres du groupe de travail¹ ont été finalisés

¹ Afrique du Sud, Allemagne, Arménie, Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Ghana, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Libéria, Malaisie, Nouvelle-

après réception des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt de la [notification n° 2023/008](#) du 27 janvier 2023. La première réunion du groupe de travail s'est tenue en ligne le 4 juillet 2023. Les membres du groupe de travail ont abordé trois sujets : i) les alternatives possibles à la frontière, y compris en transit, à l'approbation physique des permis CITES ; ii) l'utilisation de codes-barres 2D ; et iii) les procédures de contrôle fondées sur la gestion du risque. Les Parties ont partagé leurs procédures d'approbation des permis, certaines utilisant des codes-barres 2D, tels que les codes QR, de différentes manières. Certaines Parties ont exprimé leur inquiétude à l'idée que les Parties disposent d'un trop grand nombre d'options pour l'approbation des permis, ce qui pourrait prêter à confusion pour les agences de contrôle aux frontières de la Partie importatrice. Le Secrétariat a présenté aux membres du groupe de travail l'étude en cours sur les codes-barres 2D ainsi que la technologie des *identifiants vérifiables*², alternative potentielle à l'approbation physique. Les membres ont convenu de discuter des résultats de l'étude une fois celle-ci achevée. Les membres ont également convenu qu'un expert ferait une présentation de la technologie des *identifiants vérifiables* lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

14. Les membres du groupe de travail ont également discuté des difficultés à utiliser les codes SH lors de la mise en œuvre des procédures de contrôle fondées sur la gestion du risque dans différents pays. Certaines Parties ont mentionné que les organes de gestion pouvaient ne pas savoir que les douanes avaient révisé les codes SH. Parfois, un seul code SH est utilisé pour un grand groupe de spécimens, inscrits ou non à la CITES. Il est donc difficile d'établir une relation directe entre un code SH donné et un spécimen inscrit à la CITES. Une Partie a suggéré de créer un code SH pour les spécimens vivants d'espèces inscrites à la CITES et un autre pour les spécimens non vivants d'espèces inscrites à la CITES. Les membres ont discuté du fait que l'Organisation mondiale des douanes puisse ne pas être d'accord, celle-ci ayant d'autres façons d'établir les codes SH. Les membres ont convenu que, même à la lumière de ce qui précède, les codes SH pourraient être utilisés pour mettre en œuvre des procédures de contrôle fondées sur la gestion du risque en limitant les envois contenant des spécimens CITES à un nombre plus facile à gérer.
15. Le Secrétariat a indiqué aux membres du groupe de travail qu'il prévoyait de mettre à jour les lignes directrices et les spécifications sur le système d'échange d'informations sur les permis électroniques (EPIX) pour les permis et certificats CITES sur la base des spécifications techniques révisées contenues dans la version 3.0 des *Outils pour la délivrance informatisée des permis CITES*. Le Secrétariat a également fait le point sur les activités de renforcement des capacités et ses services consultatifs, ces informations figurant aux paragraphes 9 à 12 du présent document.

Recommandations

16. Le Comité permanent est invité à prendre note du présent document.

Zélande, Pérou, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Suisse (présidence), Thaïlande, Union européenne, Zimbabwe ; Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Association of Zoos and Aquariums (AZA), Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), Confederation of the European Music Industries (CAFIM), ForestBased Solutions Llc, Forest Trends, Fédération internationale des musiciens, International Fur Federation (IFF), IWMC-World Conservation Trust, League of American Orchestras, Parrot Breeders Association of Southern Africa (PASA), Pearle, Professional Hunters Association South Africa (PHASA), South African Taxidermy and Tannery Association, Taylor Guitars, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society (WCS), Wildlife Ranching South Africa (WRSA).

² Livre blanc du CEFAC-ONU sur les identifiants vérifiables eDATA dans le cadre du commerce transfrontalier, disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/sites/default/files/2023-08/WhitePaper_VerifiableCredentials-CrossBorderTrade_September2022.pdf